

LES CONSEILS DE LA GENDARMERIE :

LA SECURITE PARTOUT ET PAR TOUS

I - CONTRE LES CAMBRIOLAGES AYEZ LES BONS REFLEXES

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipement adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...) Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans un pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouverts, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

II – COMPORTEMENT SUSPECT

- **Signalez à la brigade de gendarmerie de NAILLOUX (05.34.66.70.10 ou 17) tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.**
- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la gendarmerie : des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

III - SI VOUS ESTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :

- Prévenez immédiatement la gendarmerie.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risque inconsidéré ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...)
- Avant l'arrivée de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
 - Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
 - Interdisez l'accès des lieux à toute personne sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte à la gendarmerie ou au commissariat de votre choix (article 5 de la charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.
- **Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages implantés dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des spécialistes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.**

Vous êtes victime d'un cambriolage : composez le 17 ou le 112 ou le 05.34.66.70.10

- Opposition carte bancaire : 0892 705 705
- Opposition chéquier : 0892 68 32 08
- Téléphones portables volés :
 - Sfr : 10 23
 - Orange : 0800 100 740
 - Bouygues télécom : 0825 005 700

Le vol ne s'improvise pas, la sécurité non plus.

Soyez curieux.

Ne livrez pas votre maison sur un plateau et investissez-vous dans la sécurité.

« Le temps est l'ennemi du cambrioleur ».

Le commandant de brigade.
L'adjudant Alexis SOUAL